

**ARRÊTÉ DU MAIRE N° 029-08-2020
du 03 août 2020**

OBJET :
**ARRÊTE PORTANT sur TRAVAUX DE RENFORCEMENT RESEAU
ELECTRIQUE Poste CIMETIERE**

Monsieur Norbert PERRIN, Maire de la commune de Réauville,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté interministériel du 15/07/1974 approuvant l'instruction relative à la circulation routière ;

Vu les travaux effectués par la société SPIE City Networks pour le compte du SDED en vue d'effectuer des travaux de renforcement de réseau électrique poste cimetière ;

Considérant que ces travaux nécessiteront une régularisation de la circulation sur la parcelle F840 constituant un passage piéton sur 200 mètres linéaires, pendant la durée des travaux du 05/08/2020 au 08/08/2020;

A R R E T E

Article 1 : Les travaux se dérouleront le 05/08/2020 au 08/08/2020.

Article 2 : Pendant la durée des travaux, la circulation piétonne sur le passage mentionné ci-dessus, reliant la route d'Allan et la Grand'rue sera interdite.

Article 3 : Durant les travaux, les abords du chantier seront balisés et sécurisés par l'Entreprise SPIE City Networks sise à Valence.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de veiller à l'application de cet arrêté qui sera affiché en Mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Ampliation du présent arrêté sera transmise

à la Direction des Déplacements de la Drôme, CTD de Pierrelatte,
à Messieurs

- . Le Lieutenant-Colonel commandant la Gendarmerie de Grignan,
- . Le Chef de Corps des Pompiers du Canton de Grignan,
- . Le Responsable du Centre de Courrier de Grignan,

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie, conformément à la réglementation en vigueur

Fait à Réauville, le 03 août 2020

Le Maire
Norbert PERRIN